



TRÉSOR

Le + syndical

**SNCT-CGC**

**Syndicat National des Cadres du Trésor**

2, rue Neuve Saint-Pierre

75181 PARIS Cedex 04

Tél. : 01.44.87.15.51 – Fax. : 01.44.87.15.52

Mél : [info@snct.net](mailto:info@snct.net)

Site : [www.snct.net](http://www.snct.net)

*Regards et Perspectives N°33*

*avril 2004*

## ÉLECTIONS DU 11 MARS 2004 : LA CGC PROGRESSE À LA DGCP

En cette période de réformes, le message clair du SNCT-CGC à l'adresse des Cadres -principaux acteurs du changement- a été entendu. Le nombre global des voix obtenues par les listes SNCT-CGC progresse de 96% par rapport aux élections de décembre 2000 (818 contre 414).

Le SNCT-CGC obtient 2 sièges en C. A. P. :

- C A P N° 3 : TP1 / TP :

Titulaire : *Gérard GEANTY, TP1, Chef de Poste à AUBERVILLIERS (93) ;*

Suppléante : *Odile MOREAU, TP1, Chef de Poste à NANTERRE (92) ;*

- C A P N° 4 : DD / IP :

Titulaire : *Catherine CÉLESTIN, DD, Chef de la M R F C à la T G de TOULOUSE (31) ;*

Suppléante : *Marie-Françoise SAMUEL, Fondée de Pouvoir Adjointe à la T G de NANTERRE (92).*

C A P	TP 1 / TP		DD / IP	
	2000	2004	2000	2004
ANNÉES				
<b>SIÈGES À POURVOIR</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>4</b>
<b>SNCT-CGC</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0*</b>	<b>1</b>
FO ou SNDDIP	3	2	3	2
C F D T	1	1	1	0*
C F T C	0	0	0	1
C.G.T	0	0	0*	0*
F.D.S.U.	0	0	0*	0*
F.S.A.F.I	0	0	0*	0*

\*Pas de Liste

Le SNCT-CGC remercie chaleureusement celles et ceux qui lui ont accordé leur confiance y compris les nombreux receveurs-percepteurs et inspecteurs qu'il espère mieux représenter la prochaine fois.

Le SNCT-CGC assure à l'ensemble du cadre A qu'il continuera à œuvrer pour la défense de ses légitimes intérêts catégoriels.

## **GESTION DE LA CATÉGORIE A : DES RÈGLES ENFIN MODIFIÉES ?**

Organisation syndicale désormais représentée en CAPC, le SNCT-CGC participe au groupe de travail « modalités de gestion des agents de catégorie A » réuni pour la première fois le 1<sup>er</sup> avril en présence de M. Hervé GROSSKOPF chargé de la 2<sup>ème</sup> sous-direction.

Celui-ci a reconnu l'essoufflement des règles de gestion relatives aux affectations, mutations et promotions dans un contexte qui évolue profondément en raison de :

- **La démographie** : de nombreux départs à la retraite seront décalés en raison de la réforme ;
- **Les restructurations des postes comptables** sachant que seules les plus faciles ont été initiées ;
- **Le classement des postes**, source de décalage sur le terrain entre grade du titulaire et catégorie du poste ;
- **La sociologie des agents**, à l'origine d'une mobilité plus réduite.

La DGCP admet que certains principes peuvent avoir des effets secondaires négatifs : le « *pas d'effet d'aubaine* » s'avère de plus en plus bloquant, *l'ancienneté* en tant que critère absolu peut paraître dépassée. De plus, la DGCP doit tenir compte de la volonté ministérielle de **déconcentrer la gestion**. Il faut toutefois l'encadrer, instaurer des garde-fous et permettre des voies de recours.

Cette réflexion ne doit cependant **pas remettre en cause le nombre des mouvements** (2 mouvements par an) **ni l'enchaînement des opérations** (priorité aux mutations à équivalences avant les promotions) **ni casser la règle de l'ancienneté** (seulement l'assouplir). Les évolutions qui seront retenues feront l'objet **d'expériences dans le cadre du statut actuel** qu'il sera nécessaire de faire évoluer par la suite.

Le groupe de travail se réunira à plusieurs reprises dans les prochaines semaines et devra commencer par examiner, sans tabous et avec pragmatisme, le dossier des **promotions et mutations dans le cadre du nouveau classement des postes** ainsi que celui des **réaffectations dans le cadre des restructurations**.

### **NOTRE AVIS :**

**OUI**, le SNCT-CGC se réjouit d'être désormais associé, grâce à vos suffrages, à l'élaboration de nouvelles règles de gestion pour le cadre A, qui paraissent aller dans le bon sens car, depuis longtemps, il revendique :

- un dialogue social renoué permettant aux cadres de s'exprimer et d'être véritablement associés à la mise en œuvre des réformes et, en particulier, de celles qui concernent la gestion de leur catégorie ;
- le traitement des débouchés par l'évolution des règles de gestion ;
- l'anticipation de l'effet des restructurations et du reclassement des postes ;
- la reconnaissance de l'évolution sociologique de l'encadrement et de ses incidences.

**MAIS** le SNCT-CGC veillera à ce que les décisions finales et leurs modalités de mise en œuvre, tout particulièrement dans le domaine de la déconcentration, traduisent la juste reconnaissance par la Direction Générale du mérite de ses cadres.

***N'HÉSITEZ PAS À NOUS FAIRE PART DE VOS PRÉOCCUPATIONS ET SUGGESTIONS !***

-----  
*Coupon à renvoyer au SNCT-CGC, 2 rue Neuve Saint-Pierre, 75181 Cédex 04*

Nom, Prénom :

Fonction, Grade, Éch. :

Adresse poste :

Tél :

Mèl :

[ ] Souhaite adhérer au SNCT-CGC. Un appel de cotisation (couverture juridique professionnelle « défense pénale » incluse et réduction de 50 % IR) vous sera adressé. Date et signature :